

Montréal, le 24 mars 2020

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de deux normes de fiabilité
(normes TOP-010-1(i) et IRO-018-1(i))
Dossier de la Régie : R-4116-2020**

Chère consœur,

Le 25 février 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Coordonnateur), a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption de deux nouvelles normes de fiabilité IRO-018-1(i) et TOP-010-1(i) et de leurs annexes Québec respectives, dans leurs versions française et anglaise.

La Régie publie, ce jour, l'avis ci-joint sur son site internet. Elle demande au Coordonnateur d'afficher cet avis sur son site internet et de le transmettre **dans les meilleurs délais** aux entités inscrites au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* ainsi que de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.